



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'700'000.- pour des travaux d'aménagements de chaussées et d'infrastructures souterraines à la rue de la Foulaz « Nord » et rue du Centre à Gorgier

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Le soir du 14 novembre 2022, votre autorité a accepté une augmentation du capital-actions de BéroCAD SA afin, notamment, de financer le bouclage du réseau sur Gorgier et ainsi raccorder la future salle de sport à Gorgier. En effet, celle-ci doit impérativement être chauffée à l'automne 2023 ce qui oblige la réalisation des travaux au printemps-été 2023.

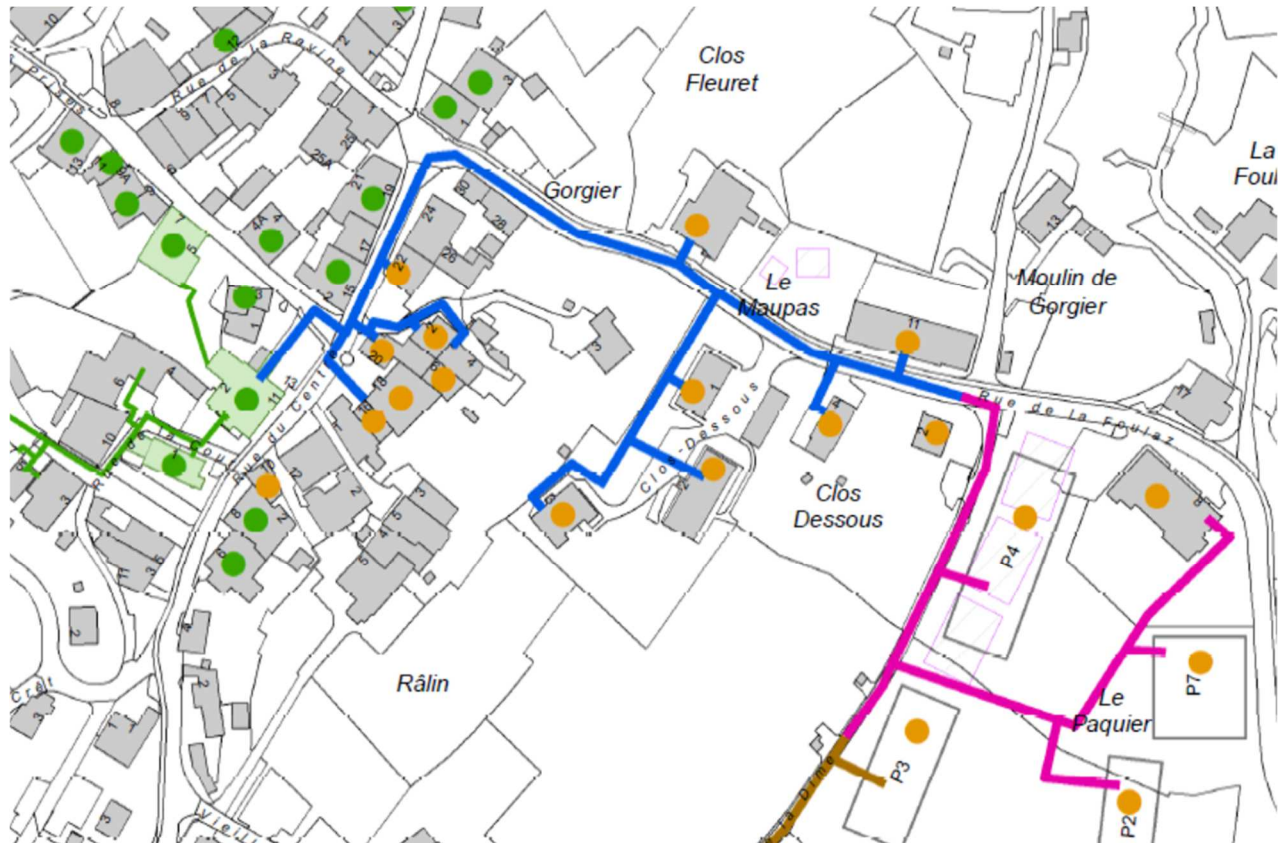
Précédemment, le 21 février 2022, votre autorité avait accepté un crédit de CHF 7'300'000.- pour la réalisation de la salle de sport et polyvalente de Gorgier. Les travaux ayant débuté à la fin du printemps 2022, le gros œuvre sera terminé d'ici la fin de cette année. Il est prévu de déposer un permis de construire en lien avec les aménagements extérieurs d'ici fin 2022. Une demande de crédit devrait suivre au 1^{er} trimestre de l'année prochaine.

Les utilisateur·trice·s principaux·ales de la salle seront les élèves de Gorgier. Ceux/celles-ci devront emprunter à pied la rue du Centre et une partie de la rue de la Foulaz afin de se rendre à la salle. Actuellement, le cheminement n'est pas sécurisé, voire dangereux surtout au niveau de la rue du Centre. Il est prévu, au niveau de la future salle, un parvis généreux et sécurisé devant l'entrée principale donnant directement sur la rue de la Foulaz.

Nous souhaitons profiter des travaux en lien avec le passage des conduites de chauffage à distance afin de renouveler les infrastructures souterraines de la rue du Centre et de la rue de la Foulaz. Et également aménager en surface la chaussée afin de réduire la vitesse des véhicules (limitation à 30 km/h) et sécuriser le cheminement des écolier·ère·s tout en améliorant la mobilité douce.

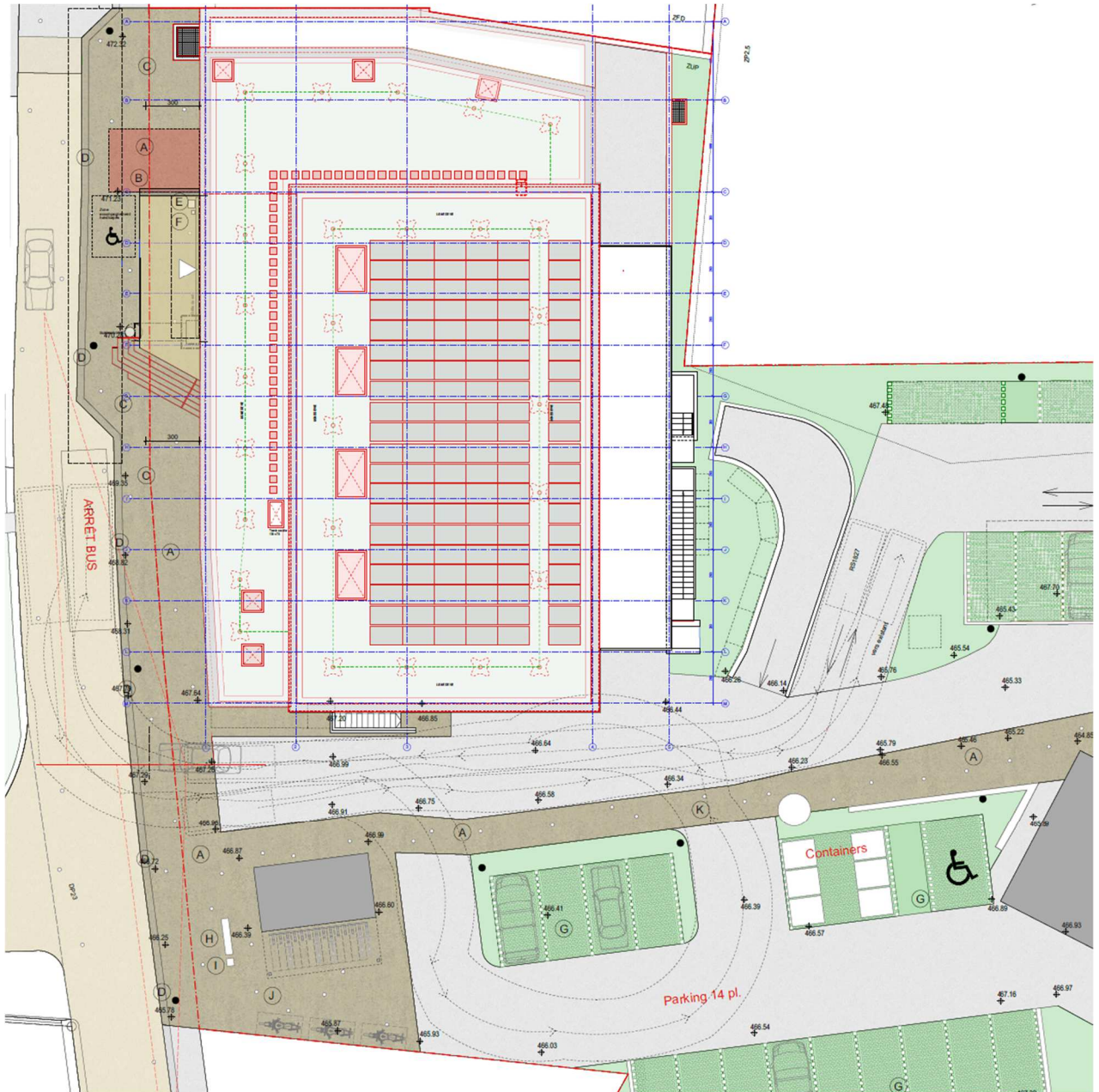
2. Travaux en lien avec le prolongement de BéroCAD SA

Les travaux en lien avec le prolongement de BéroCAD SA concernent, comme la figure ci-dessous le précise, la rue du Centre avec une densification du réseau ainsi que la rue de la Foulaz jusqu'à la hauteur de la rue de la Dîme (début du tracé de couleur rose). Le départ des futures conduites se trouve au sein du bâtiment de l'ancienne administration de Gorgier ; des tranchées seront ensuite creusées sur l'ensemble des routes concernées.



3. Aménagements extérieurs autour de la future salle

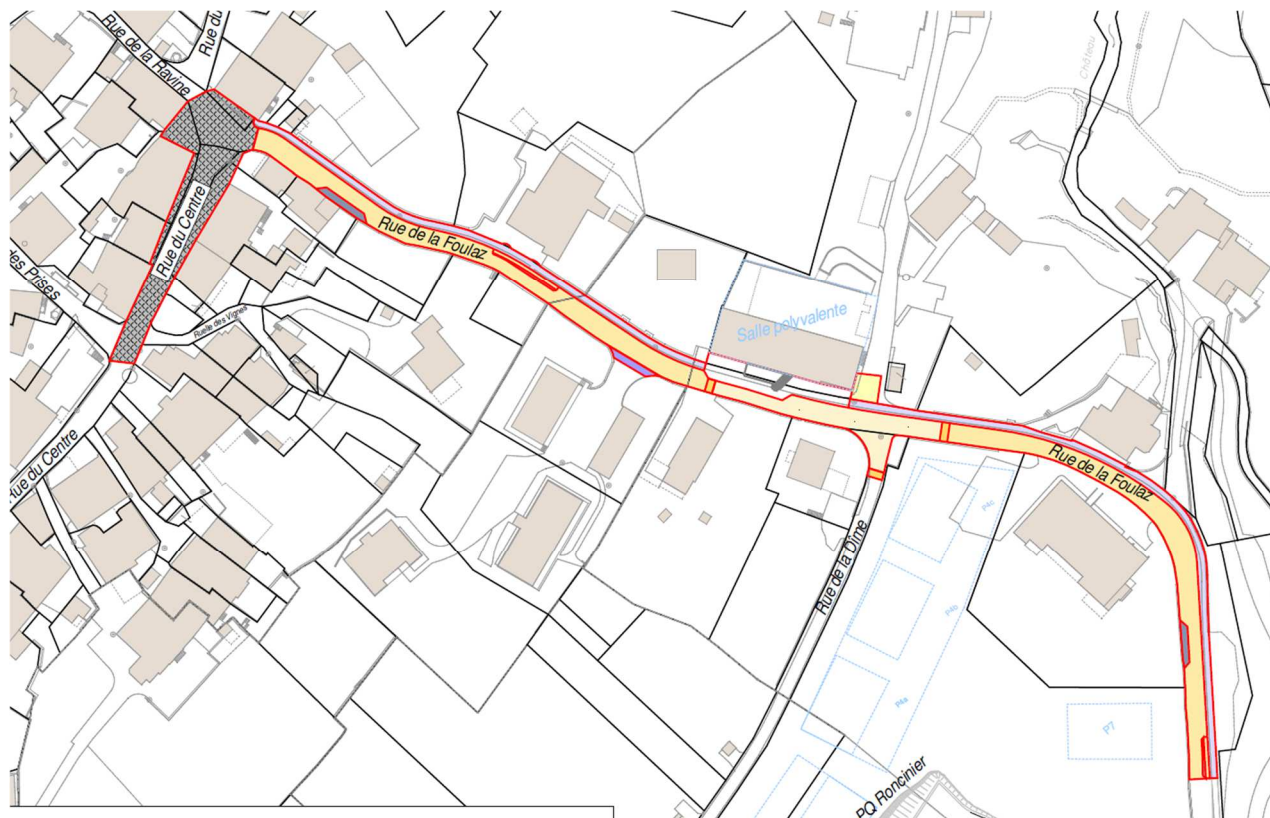
Les aménagements extérieurs, qui devront faire l'objet d'un permis de construire, concernent le prolongement du balcon ainsi que la réorganisation de l'écopoint et l'aménagement des places de parc. Pour le parvis, celui-ci fait partie de l'ouvrage et ne nécessite pas de permis de construire. Par ailleurs, la requalification de la route de la Foulaz et sa mise en zone 30km/h ne requiert également pas de permis de construire (confirmation reçue de la part du Canton).



Pour information, les différents mandataires se sont bien coordonnés de façon à connaître précisément les limites des deux projets que sont la salle de gym ainsi que l'aménagement de la rue de la Foulaz. Sur le plan en annexe (Plan des aménagements), vous constaterez la plantation de cinq arbres le long de la salle ; en effet, ceux-ci remplaceront ceux coupés et créeront ainsi des conditions paysagères agréables. Afin que ces arbres, et notamment leurs racines, puissent s'épanouir, la fouille doit être suffisamment grande, ce qui implique un dimensionnement adéquat des services (chauffage à distance, eaux claires, etc.) passant à proximité.

4. Travaux projetés

À travers les points précédents, il a été précisé les projets qui ont été les éléments déclencheurs qui ont suscité la présente demande de crédit. Dans ce cadre, un mandat d'étude, sur les compétences du Conseil communal, a été confié au bureau Transitec (ingénieur-e-s trafic) et au bureau Mauler SA. L'emprise du projet s'étend du raccordement de la voie mobilité douce du quartier Roncinier jusqu'au sommet de la rue de la Foulaz et, ensuite, la rue du Centre jusqu'à l'intersection, y compris, avec la rue des Prises.



Concernant les infrastructures, des contacts ont été pris avec le Groupe E, Swisscom, Ello et, bien entendu, BéroCAD SA à travers de Viteos SA (cf. plan synoptique des infrastructures en annexe).

Superstructure (cf. plan des aménagements en annexe)

Pour le secteur « Foulaz », et conformément au rapport Transitec, le devis prévoit :

- démolition des trottoirs existants ;
- pose de bordures pour le trottoir et création d'éléments de modération du trafic ;
- reconstruction de la fondation de chaussée, hors zones des fouilles, par la mise en place d'une couche de grave 0-45 d'une épaisseur de 50 cm, sur l'ensemble du tronçon ;
- les couches de revêtement prévues sont les suivantes :
 - pose d'ACT 16 N, épaisseur 90 mm comme couche de base ;
 - pose d'AC 11 N, épaisseur de 40 mm comme couche de roulement.

Pour la rue du Centre, un projet de détail sur les aménagements de surface est encore à réaliser. Afin de prévoir un budget suffisant pour une requalification de la rue en zone de rencontre et un traitement de l'espace public de façade à façade, un prix général au m², avec une qualité de rendu élevée, a été considéré.

Éclairage public

Un projet de détail sur l'éclairage public est encore à réaliser par un-e spécialiste afin d'adapter le réseau existant à la réduction de la vitesse du projet et aux nouvelles normes d'économie d'énergie. Le devis prévoit :

- pose d'un tube PE de DN 60 mm en guirlande sur l'entier du tronçon ;
- pose d'un tube PE de DN 100 mm de réserve entre les points d'injection ;
- dépose des candélabres existants, fourniture et pose de nouveaux mâts équipés de luminaires ;
- tirage d'un nouveau câble dans le tube PE pour l'alimentation et les raccordements.

Eau potable

Pour le secteur « Foulaz », les conduites d'eau potable ayant été changées au début des années 2000, il n'y a pas lieu de les renouveler.

L'emplacement des bornes hydrantes est à conserver en raison de leur intégration dans les murs en pierre existants.

Pour la rue du Centre, la conduite actuelle en fonte DN 125 mm est en mauvais état. Un remplacement par une conduite neuve en fonte DN 150 mm ainsi que la reprise des introductions privées jusqu'en limite du domaine public ont été chiffrés dans le devis. Une branche communale en éternit sur l'Impasse des Vignes est également considérée comme remplacée.

Évacuation des eaux claires et usées

Pour le secteur « Foulaz », le remplacement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires a été effectué au début des années 2000. Il n'y a pas de travaux de remplacement à prévoir. Les éléments suivants ont toutefois été ajoutés au devis :

- adaptation de l'évacuation des eaux de chaussée (grilles et raccords) ;
- remplacement de tous les couvercles de chambres par le modèle récent du MO ;
- adaptation des murs de séparation en béton à l'intérieur des chambres pour limiter les risques de mélange des eaux.

Pour la rue du Centre, aucune canalisation n'est répertoriée sur le cadastre souterrain. Un système d'évacuation des eaux de chaussée et d'éventuelles eaux usées de bâtiments est probablement en place (à déterminer par sondages lors des travaux). De ce fait, une nouvelle branche eaux usées et une nouvelle branche eaux claires ont été prévues dans le devis avec un raccordement sur les réseaux séparatifs existants.

Électricité

Le réseau basse tension (BT), propriété du Groupe E, devra être renforcé par endroits. Dans le secteur « Foulaz », un léger renforcement et la construction de regards de visite sont à prévoir. Pour la rue du Centre, en revanche, le projet prévoit un renouvellement complet du réseau.

Les intentions détaillées et le projet définitif BT ne nous sont pas encore parvenus en raison de réévaluation de la capacité d'investissement du Groupe E.

Ces travaux seront à la charge du Groupe E.

Chauffage à distance

BéroCAD SA prévoit l'extension de son réseau principal depuis l'immeuble rue du Centre 13 jusqu'à l'intersection de la rue de la Dîme. À plus long terme, un bouclage sera réalisé sur la rue de la Dîme en direction du réseau existant de la Vieille-Route.

Les propriétaires riverain-e-s seront approché-e-s par BéroCAD SA afin qu'ils/elles puissent, si ils/elles le souhaitent, se raccorder lors des travaux.

Ces travaux seront à la charge de BéroCAD SA.

Téléréseau

Pose d'un PE uniquement dans la rue du Centre. Ces travaux seront à la charge de Ello.

Swisscom

Divers travaux de remplacement de couvercles de chambres de tirage. Ces travaux seront à la charge de Swisscom.

5. Financement

Le montant des investissements sera amorti aux taux ci-dessous selon le Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes :

eaux claires et eaux usées	2%
eau potable	1,25%
superstructure, revêtement et réfection de murs	2%
éclairage public	5%
meublier urbain	5%.

Une subvention de l'ordre de 40% pourra être sollicitée auprès du Service de l'énergie et de l'environnement. Elle s'appliquera uniquement sur la part des travaux liée à la conduite d'évacuation des eaux claires. Nous pourrions prétendre à une somme d'environ CHF 60'000.-.

La charge de cet investissement sur les comptes de fonctionnement en raison de l'amortissement et de la charge d'intérêts est la suivante :

Répartition des coûts			Frais annexes	Total HT	TVA 7.7%	TOTAL TTC	Taux amort	Amort.	intérêts taux 1.4 %	surcoût annuel
Travaux publics	77.16%	1'520'000	407'005	1'927'005	148'380	2'075'385	3.16%	65'662	29'056	94'718
Approvisionnement en eau	8.12%	160'000	42'843	202'843	15'619	218'462	1.25%	2'731	3'059	5'790
Traitement des eaux usées	7.36%	145'000	38'826	183'826	14'155	197'981	2.00%	3'960	2'772	6'732
Traitement des eaux claires	7.36%	145'000	38'826	183'826	14'155	197'981	2.00%	3'960	2'772	6'732
					43'929	2'689'809				113'972

6. Devis estimatif des travaux

Le devis pour les travaux envisagés au sein du paragraphe précédent est le suivant :

Genre de travaux			Montant CHF
<u>RECAPITULATION GENERALE</u>			
AMENAGEMENT CHAUSSEES ET EVACUATION DES EAUX DE CHAUSSEES <i>Rue de la Foulaz</i> <i>Rue du Centre</i>			980'000 750'000 230'000
ECLAIRAGE PUBLIC & BATTERIE ELECTRIQUE <i>Rue de la Foulaz</i> <i>Rue du Centre</i>			420'000 275'000 145'000
EAU POTABLE <i>Rue du Centre</i>			160'000 160'000
EVACUATION DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES <i>Rue du Centre</i>			290'000 290'000
AMENAGEMENTS PAYSAGERS			30'000
SIGNALISATION, MARQUAGE			40'000
MANDATAIRES			280'000
AQUISITION DE TERRAIN			25'000
RESERVE POUR IMPREVUS	10%	2'225'000	222'500
SOUS-TOTAL GENERAL HT			2'447'500
TVA	7.7%	2'447'500	188'458
pour arrondir			14'043
TOTAL GENERAL TTC			2'650'000

Remarques :

- Le devis estimatif des travaux consolidé est basé sur la base de prix du bureau Mauler SA.
- Le montant prévu pour les mandataires comprend les honoraires pour : l'ingénieur civil, le mandataire spécialisé éclairage public, l'ingénieur trafic, le mandataire spécialisé aménagement et paysagisme, le géomètre pour les implantations et relevés et les constats de preuve à futur.
- Le montant pour les acquisitions de terrain comprend : l'achat des terrains, les frais et honoraires du registre foncier et du notaire.

Vu qu'il s'agit d'investissements liés au Service des eaux et à l'évacuation des eaux usées et claires, nous récupérons la TVA facturée pour un montant d'environ CHF 45'000.-. Ceci n'est pas le cas pour l'investissement lié à la route et à l'éclairage public.

Dans la mesure où nous souhaitons avoir des aménagements de qualité, notamment au niveau de la rue du Centre, ceci afin de la mettre en valeur, nous vous proposons un crédit d'un montant de CHF 2'700'000.- afin d'intégrer, par exemple, du mobilier urbain.

7. Conclusion

Au sein du budget des investissements 2022, il n'y a pas de montant prévu pour ces travaux dans la mesure où ceux-ci sont planifiés entièrement sur 2023. Par conséquent, le budget des investissements 2023 comporte effectivement ce crédit.

La commission technique a été consultée le 21 novembre 2022 et a préavisé favorablement et à l'unanimité le crédit proposé. Elle a toutefois émis une condition à savoir la diminution de l'emprise du projet. Dorénavant, l'emprise du projet s'arrête pour la rue de la Foulaz en dessous du croisement avec la rue de la Dîme, juste après la descente du « plateau routier » prévu pour sécuriser la zone autour de la salle. Cette demande est à mettre en lien avec le développement du quartier Roncinier et « l'âge » dudit tronçon. Une mention de cette diminution de l'emprise du projet est précisée au sein de l'arrêté.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter cette demande de crédit d'engagement de CHF 2'700'000.- pour des travaux d'aménagements de chaussées et d'infrastructures souterraines à la rue de la Foulaz « Nord » et à la rue du Centre à Gorgier.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef du dicastère,
Maxime Rognon Tom Egger

La Grande Béroche, le 23 novembre 2022

Annexes : ment.



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'700'000.- pour des travaux d'aménagements de chaussées et d'infrastructures souterraines à la rue de la Foulaz « Nord » et rue du Centre à Gorgier

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 23 novembre 2022 ;

arrête :

Art. 1^{er} : ¹Un crédit d'engagement de CHF 2'700'000.- est accordé au Conseil communal pour des travaux d'aménagements de chaussées et d'infrastructures souterraines à la rue de la Foulaz « Nord » et la rue du Centre à Gorgier.

²L'emprise du projet s'arrête pour la rue de la Foulaz en dessous du croisement avec la rue de la Dîme, juste après la descente du « plateau routier » prévu pour sécuriser la zone autour de la salle.

³Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Art. 2 : La dépense sera portée aux comptes des investissements et amortie conformément à la loi au taux de 1,25% pour les travaux qui concernent l'approvisionnement en eau, au taux de 2% pour la part des travaux relatifs au traitement des eaux usées, au taux de 2% pour les travaux concernant les travaux de réfection de la route, au taux de 5% pour l'éclairage public et, enfin, au taux de 5% pour le mobilier urbain.

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 12 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum